

L'Jll.^{mo} Sig.^r Residente Gerolamo S q u a d r o n [i] ricevere con idonea pieggiaria, presarcimento della Ser.^{ma} Rep.^a in caso non venisse adempita totalm.^{te} dal med.^{mo} Cap.^{no} la detta comp.^{ia} Quindi è ch'il med.^{mo} Cap.^{no} sud.^{to} per la sud.^{ta} somma, che riceverà in due ratte, cioè mille al presente, è l'altri mille doppo scontati li primi con la missione de cent'huomini ob-
liga in Commune è valida forma sè stesso, è suoi beni presenti è futuri,²
constituendosi per magg.^r cautione sigurtà insolidum, con le debite renuntie
L'Jll.^{mi} Sig.^{ri} Landammano [von Obwalden], è Panterherr [von Unterwalden]
Gioanne à Täschwanden [=Johann D e s c h w a n d e n], et Statthalter, et
Landshauptman Gio[vanni V] W i r t z ... d'Ondervaldo sopra selva di compire
prontam.^{te} La Ser.^{ma} Repub.^a per il danaro restante, che non fusse contato
con consegna de soldati, è per fede ..."³.

"Obligation umb das werbgelt"⁴

- 1) Platz für Tagesangabe ausgespart.
- 2) Das zwischen den beiden letzten Kommas Stehende ist durchgestrichen.
- 3) Hier bricht der Text ab.
- 4) Die Dorsualnotiz stammt vom Zuger Ammann B e a t J a k o b I. Zurlauben, dessen Sohn J o h a n n F r a n z Zurlauben bekanntlich ebenfalls eine Kompagnie im obgesagten Regiment Schmid in venez. Diensten unterhielt.

Kopie - AH 64, 422-423 - Blatt 423^r leer

160

[1709 n. Oktober 14.]

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN BEIM HL. STUHL], KARDINAL
[JOSEPH-FRANÇOIS] DE LA TREMOILLE, AN DEN KARDINAL [DE-
KAN NICCOLO] ACCIAIUOLI¹

Pometti/Pontificato di Clemente XI 413f.

"Le zele que J'ay pour la Religion, pour la gloire du Pontificat du Pape
[C l e m e n s XI.], et pour l'honneur du Saint College, m'oblige aujourd'huy
a prendre la liberté d'ecrire a Votre Eminence pour luy ouvrir mon Coeur, et
Je le fais d'autant plus franchement, que ce que le Pape pouvant faire au
prejudice du Roy Catholique [P h i l i p p V.] etant fait on pourra plus fa-
cilement se persuader, que Je ne parle point comme ayant l'honneur d'estre
Ministre [=Ambassador] du Roy tres Chrestien [L u d w i g XIV.], mais comme
ayant celuy d'estre Membre d'un Corps aussy respectable, que Celuy du Saint
Colege des Cardinaux. Il n'est que trop visible que la Religion Catholique ne

s'est jamais trouvée dans un peril plus evident, que Celuy ou elle se trouve aujourd'huy; Je m'abstiens par discretion d'en dire les raisons pour ne pas donner lieu de croire, que la passion peut avoir quelque part a ce, que Je dirois, et par ceque l'esprit penetrant de V.Em.^{ce} les connoist mieux que moy. Il est Impossible que S. S.^{té} n'en convienne; Il est Impossible aussy, que le S.^t College n'en soit convaincu: Quels moiens met-on en usage pour apporter du remede aux maux qui sont sur le point d'arriver? Le Pape rempli de bonnes Intentions se trouve aujourd'huy dans une telle dependance de Ceux [spez. das Haus H a b s b u r g bzw. Oesterreich gemeint], qui en veulent [in Neapel und Mailand] au Domaine temporel de l'Eglise¹ (car Je veux croire, que leur Pieté, et Celle de leurs Ancestres, ne se dementira jamais, quand jl s'agira du Spirituel) que par l'esperance qu'jl a de les detourner des pas, qu'jls ont faits jusques a cette heure, qu'jls continuent d'en faire, et qu'jls feront. S.S.^{té} croit, qu'jl n'y a point d'autre moiens, que Celuy de Condescendre a tout ce, qu'jls demandent, et dans l'esperance d'eviter le mal present, qui luy vient de leur part, s'expose tous les jours de plus en plus au ressentiment des Puissances [im speziellen Frankreich und Spanien gemeint], qui n'ont en veüe, que la Conservation de la Religion Catholique, et la tranquillité de leurs Etats, par le peu de menagement qu'Elle a pour Eux se fiant peutetre a leur pieté, et aux Sentiments de veneration, qu'jls ont tousjours eu pour le S.^t Siege. Nous en avons vü des marques bien evidentes dans tout ce, qui s'est passé depuis un mois, et en particulier dans le dernier Consistoire [vom 14. Oktober 1709], ou S.S.^{té} sans donner part des Conditions auxquelles Elle s'etoit resoluë de reconnoistre un Second Roy d'Espagne [nämlich K a r l III.] au prejudice de Celuy [Philipp V. gemeint], qui possede si Justement cette Monarchie, et sans consulter selon la coutume le S.^t College sur une affaire de cette Importance s'est contentée de faire sçavoir ses Intentions. On n'a point entendu parler jusques a cette heure que S.S.^{té} ayt eu recours aux autres remedes dont l'Eglise s'est autrefois servie si utilement, et qui ont tant de pouvoir, quand jls sont employés avec Justice apropos, et avec toutes les Circonspection, que la Prudence peut suggerer; on les a vü employer au contraire sans aucuns advertissements Paternels, et sans aucuns egards, quand jl a esté question du Roy Catholique, et Je vois avec bien de la douleur le Souverain Pontife alleguer d'autres raisons pour se Justifier de tout ce qu'jl a fait, que la force; En bonne foy sont ce là les ressources, qu'on doit chercher, quand jl s'agit de la Religion, et de l'honneur du S.^t Siege: que diront les Heretiques memes, qui sont Ceux, qui triomphent aujourd'

huy, quand jls verront que le S.^t Siege se laisse abbatre au point, qu'jl
 fait, et ne cherche pas meme les moiens de les combattre; que Celuy, qui est
 assis sur la Chairre de S.^t P i e r r e ne cherche pas seulement de la Con-
 solation, et de Secours dans Ceux qui n'ont d'autre employ dans le Monde, que
 Celuy de travailler avec luy au Gouvernement general de l'Eglise, qui y doi-
 vent estre appelez; qui doivent estre consultez, et qui doivnt estre mis
 avec leur Chef en doivent encore davantage faire craindre et respecter la
 Puissance. Je ne puis m'empêcher de passer encore plus loin, et J'ay bien
 peur d'estre accusé d'Indiscretion, mais enfin, J'ay l'honneur d'estre Membre
 du S.^t Colege des Cardinaux. J'entre en part de ce, qui les regarde, et Je
 suis Interessé comme Eux; Nous devons donc avoir tous une meme fin; Nous
 devons tous unanimement travailler pour la Religion, et pour l'honneur du
 S.^t Siege; Nous devons tous concourir avec nostre Chef a une oeuvre si digne
 de luy; Nous devons estre persuadez, qu'jl le souhaite, et qu'jl recevrait
 avec Joye nos tres respectueuses remontrances, et nos Conseils desjnteressez:
 J'ose dire, que ce n'est pas assez de voir les choses, d'en prévoir les Suit-
 tes, et de demeurer dans le Silence. Je tremble quand Je fais reflexion au
 Serment que nous avons fait, Nous devons dire nos Sentiments quand nous som-
 mes consultés, et nous ne devons pas nous taire quand nous ne le sommes pas,
 principalement quand on prévoit le peril. La Moisson, qui se presente au-
 jourd'huy est ample, et difficile, plus elle doit nous engager a travailler,
 et a remplir nos Devoirs: Plus nous y rencontrons de difficultés, plus nous
 devons faire des efforts pour les Surmonter. L'union de Pape avec le S.^t
 College, et l'union des Cardinaux entre Eux, est un moien necessaire pour
 parvenir a nostre fin: Jl faut procurer cette union: Jl faut que cette union
 soit cimentée par une entiere confiance de la part de S.S.^{té}, qu'Elle veuille
 bien n'avoir rien de caché pour nous, et qu'Elle S'ouvre entierement Sur ses
 Voeux, et sur les voyes, qu'Elle veut prendre, et jl faut enfin la Supplier
 de ne point proposer des points, qui separés de tout ce qui les precede, et
 les Suit, ne peuvent estre pezés de la meme maniere, et avec les memes Cir-
 constances, que Si on estoit Jnformé de tout. Jl n'est pas moins necessaire
 que le S. College consulté de cette maniere, responde comme jl doit, et avec
 la Confiance respectueuse et Sincerre, qu'jl doit a son Chef. L'utilité de
 cette Conduitte est evidente, Le Pape aura la consolation de se voir assisté
 de Ceux, qui sont les Conseillers nez, jls n'auront pas le Chagrin d'entendre
 murmurer, comme on fait quand on ne les consulte pas dans les affaires de la
 plus grande Consequence quand jls sont assemblés en Corps dans le lieu qui est

destiné pour les entendre, quand on sçaura, que les resolutions qui seront prises, l'auront esté de Concert avec Eux apres que S.S.^{té} leur aura enjoint de les bien examiner: On y aura plus d'egard, et on perdra bientost l'esperance de proffiter de la desunion. Ce Sera un grand Sujet de tranquillité pour le Pape, quand jl pourra conter qu'un certain nombre de Cardinaux qui représenteront tout le S. College, Instruits a fonds, et sans aucune reserve de toutes les affaires ce Consequence, les examineront en sa presence, ou bien les luy porteront apres les avoir examinées. J'ose dire, que Je n'entends point par là des Congregations extraordinaires, qui se font de temps, en temps sur quelque point particulier: Celle là se peuvent faire toutes, et quantes fois, qu'jl plaist au Pape d'en Jndiquer quelqu'une; J'entends une Congregation formée si s'assemble de temps en temps, et regulierement en presence de S.S.^{té} si Elle veut y assister, ou sans qu'Elle y assiste. J'ose encore dire plus; Je crois qu'jl est necessaire de représenter au Pape que le S. College ne desire rien davantage, que de servir S.S.^{té}, et l'Eglise de cette maniere, C'est a dire avec toute la Confiance de la part du Pape, et avec tout le Zele de la part des Cardinaux, et Ce Zele de nostre part est presentement si necessaire, que Nous ne remplissons pas nos devoirs, si nous ne les faisons paroistre: Plus nous y trouvons de difficultés de quelque part, qu'elles viennent, plus nous devons faire d'effort pour les surmonter. Jl s'agit de la Religion menacée de toutes parts; Jl s'agit de l'autorité du S.^t Siege, et du Vicair de J e s u s C h r i s t; Jl s'agit de rappeler Ceux, qui s'eloignent de nous par des voyes qui leurs Jmpriment du respect, et de la Crainte; Jl s'agit de nous acquerir des amis, et des defenseurs, au lieu de nous attirer des Maistres; Jl s'agit enfin de remettre l'Eglise Romaine en etat de donner la Loy, et de la sauver de la Servitude, C'est a quoy nous sommes Appellez sous les ordres de S.S.^{té}. Elle peut, que loüer les Conferences, que nous ferons entre Nous sur ces points si essentiels, s'jl est necessaire, Elle ne peut desapprouver que V.Em.^{ce} qui est a la teste du S. College assemble meme quelques fois un certain nombre de Cardinaux chez Elle pour luy porter les assurances des leur Zele, de leur obeissance, et en meme temps de la disposition dans laquelle jls sont de partager sous les ordres, et avec Elle les Soins d'un Pontificat aussi rempli de traverses que le Sien; C'est a V.Em.^{ce} a faire ces premiers pas au nom du S. College, et a nous a l'en prier, et a la Seconder.

J'ay desja dit, que Je craignois de passer pour un Jndiscret en parlant aussi librement, que Je fais a un Cardinal du meritte, et de la Capacité de V.E. et

Je me serois abstenu de le faire, Si Je n'avois un tiltre particulier, qui me donne lieu de parler avec liberté; J'ay l'honneur d'estre Ministre d'un Prince [gemeint Ludwig XIV.], qui n'a rien de plus a Coeur que l'Interest de la Religion, et qui Se trouve grand Pere d'un autre Prince [gemeint Philipp V.] qui a porté en Espagne les Sentiments du Roy son grandpere: Jls ne peuvent ni l'un, ni l'autre se promettre tous les fruicts qu'jls pourroient tirer de leurs bonnes Jntentions, s'jls ne voient le S.^t Siege leur donner l'exemple. Jls sont prêts a le Suivre, a l'aider, et rien ne leur peut donner plus d'ardeur, et de Satisfaction, que de voir, qui le Pape, et le S. College prennent toutes les mesures les plus convenables et les plus utiles pour travailler a un si grand Bien.

J'espere donc, que V.E. voudra bien me pardonner la franchise avec laquelle J'ay parlé dans cette lettre, et me fera la Justice d'etre persuadée de mon attachement Inviolable pour sa personne, et du respect avec lequel Je Seray toute ma vie".

"lettre de M le Cardinal dela Tremoille a M^t le Cardinal Acciaioli"

1) s. Pastor/Geschichte der Pápste 15, 51

Kopie, mit Dorsualnotiz von B e a t F i d e l Zurlauben.
AH 64, 424-427 - Blatt 427^V leer

161

1698 November 6., Luzern

A

SCHREIBEN VON [NUNTIUS] G[IULIO PIAZZA], ERZBISCHOF VON RHODOS,
AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT]
RITTER [BEAT KASPAR] ZURLAUBEN, ZUG

"Adulandosi le Religiose di Se[e]ldorf, che V.S.Jll.^{ma} si portarà ad ordinare la soddisfazione d'un certo credito, che hanno contro la sua Casa, mediante le mie premurose istanze, perciò non tralascio di portargliele con tutta efficacia per non defraudarle della fiducia, che hanno in me ripromettendomi che V.S.Jll.^{ma} vorrà far loro Conoscere dagl'effetti, che si compiace ricevere favorevolmente le mie richieste, e particolarmente per il sollievo di quel Monastero, et acquistarsi nello stesso tempo merito appresso il Sig.^{re} Jddio. Per mia parte può ella Credere, che ne conserverò oblighi sing.^{li} ...".

Original, mit Siegel - AH 64, 428-430 - Blatt 428^V, 429^V und 430 leer